

Sainte-Thérèse, le 4 août 2021

PAR COURRIEL :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant la propriété située au 44, chemin
Duciaume, lot 5 237 152 à Notre-Dame-de-Pontmain

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, datée du 10 juin dernier, concernant l'objet
précité.

Vous trouverez ci-joint le document visé par votre demande. Il s'agit de :

1. Autorisation du 13 avril 2011, 2 pages

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des
articles 23-24 et 53-54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la
protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur
la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la
révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-
joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles
précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la
soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (5)

Sainte-Thérèse, le 13 avril 2011

AUTORISATION
(LRQ, c.Q-2, article 32)

9107-7461 Québec inc.
29, chemin de la Savane
Notre-Dame-de-Pontmain (Québec) J0W 1S0

N/Réf. : 7330-15-01-02082-00
400758209

Objet : Installation de dispositifs pour le traitement des eaux usées
domestiques

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 7 octobre 2010, reçue le 8 octobre 2010 et dûment complétée le 8 avril 2011, j'autorise, conformément à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), la titulaire ci-dessus mentionnée à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Installation d'une fosse septique d'un volume effectif de 8,51 m³, d'un piège à matières grasses d'un volume effectif de 4,33 m³, d'un séparateur de débit gravitaire ajustable, de deux stations de pompage et de trois lits d'infiltration de 145,9 m³ chacun alimentés par un système de distribution sous faible pression. L'installation vise à desservir un restaurant de 20 places incluant un bar de 30 places et 4 employés. Un suivi sera réalisé conformément à l'annexe 4 du *Guide de présentation des demandes d'autorisation pour les systèmes de traitement des eaux usées d'origine domestique*.

Le projet est situé au 44, chemin Duciaume, sur le lot 4B-1 du rang 1 Ouest du canton de Wabasse, dans la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain, MRC Antoine-Labelle.

La présente autorisation est délivrée sur la base des informations contenues au Formulaire de présentation des demandes d'autorisation pour les systèmes de traitement des eaux usées d'origine domestique au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (art. 32 de la Loi)

AUTORISATION
(LRQ, c.Q-2, article 32)

-2-

N/Réf. : 7330-15-01-02082-00
400758209

Le 13 avril 2011

signé par monsieur **art. 23-24 et 53-54**
en date du 7 octobre 2010, ainsi que sur la base des informations de l'ingénieur
53-54 contenues à la lettre datée du 14 mars 2011, à la lettre et
pièces jointes (2) datée du 14 mars 2011, à la lettre datée du 22 mars 2011, à la
lettre et pièces jointes (12) datée du 25 mars 2011, à la lettre et pièces jointes
(13) datée du 5 avril 2011 et à la lettre et pièces jointes (12) datée du
6 avril 2011.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document
le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre
autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



PR/CB

Pierre Robert
Directeur régional de l'analyse et
de l'expertise de Montréal, de Laval,
de Lanaudière et des Laurentides

ANALYSÉ PAR:
Claudio Benea ing.

RECOMMANDÉ PAR:

